

**Arrêté du 5 mai 2010 portant cessation de fonctions et nomination au TI de TULLE
(régisseurs d'avances et de recettes)**

NOR : JUSB1012982A

La ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales ;

ARRÊTE

Article 1

Les dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 9 avril 2010 portant maintien d'une régisseuse suppléante au tribunal d'instance de TULLE sont modifiées comme suit :

Au lieu de : «Madame VERDIER Josette, épouse VERGNE, greffière du premier grade, est, à compter de cette même date de passation des comptes, maintenue dans ses fonctions de régisseuse suppléante dudit tribunal».

Lire : «Madame MOLLES Eliane, épouse JUREDIEU, adjointe administrative de première classe, est, à compter de cette même date de passation des comptes, maintenue dans ses fonctions de régisseuse suppléante dudit tribunal».

Article 2

La directrice des services judiciaires est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et des libertés et notifié par les chefs de la cour d'appel de LIMOGES en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait à Paris, le 5 mai 2010

La ministre d'État, garde des sceaux, ministre
de la justice et des libertés,
Par délégation la chef du département de la
gestion administrative et prévisionnelle des
personnels de greffe

Françoise LESTRADE